



L'utilisation de l'intelligence artificielle par les OGE

État de situation et perspectives des administrations électorales canadiennes

RECEF 2024 - Séminaire international d'échange

elections.ca 



1

Structure de la présentation

1. Définir la problématique
2. Utilisation de l'IA par les OGE
3. Enjeux de l'IA pour les OGE
4. Encadrement de la pratique
5. Conclusion

elections.ca 2

2

Définir la problématique

La Directive sur la prise de décisions automatisée du gouvernement du Canada:
Toute technologie de l'information qui exécute des tâches pour lesquelles il faut habituellement faire appel à l'intelligence biologique, comme comprendre le langage parlé, apprendre des comportements ou résoudre des problèmes.

3

L'utilisation actuelle des OGE au Canada

4

L'utilisation actuelle de l'IA par les OGE canadiens

- L'IA est utilisé pour :
 - Générer des question-réponses dans le cadre d'entretien d'embauche.
 - Aider les agents et agentes de centres d'appels durant une élection.
 - Personnaliser des communications pour cibler différents publics.
 - Traiter et perfectionner des ressources multimédia.
 - Créer du contenu pour les médias sociaux.

5

L'utilisation de l'IA par Élections Canada

- EC utilise des outils de prise de décision automatisée comportant des éléments d'intelligence artificielle pour:
 - gérer le Registre national des électeurs.
 - soutenir les audits des rapports financiers des entités politiques (outils de sélection de fichiers, outils de modèles de dépenses, outils d'analyse des fournisseurs).
 - aider à la surveillance de l'environnement médiatique autour du discours électoral (moteur de recherche sur le web basé sur des mots clés; fonctions de recherche basées sur des articles).

6

Enjeux de l'IA pour les OGE

7

Enjeux de l'IA pour les OGE

- Opacité
- Biais
- Mésinformation et désinformation
- Confidentialité des données

8

Encadrement de la pratique

9

Encadrement de la pratique

Considérations

- Transparence et responsabilisation
- Inclusion et diversité
- Proportionnalité et pertinence
- Droit à la vie privé et à la protection des données

10

Encadrement de la pratique

- Législation fédérale -Projet de loi C-65
 - Règles sur l'usurpation d'identité
 - Transparence sur les communications (marqueur / filigrane)
 - Obligations envers les plateformes (transparence algorithmique)
- Initiatives de vérification des faits
- Investissement dans la littéracie numérique et l'éducation civique

11

Conclusion

12